

## Règlement - Offre de lancement

### **ASSAS – Les Crouzets**

GGL AMENAGEMENT offre aux 10 premiers acquéreurs d'un lot de lotissement un bon cadeau valable pour un séjour Sens et Saveurs à l'Hôtel Richer de Belleval à Montpellier (34) comprenant pour 2 personnes une nuitée en chambre double avec petit déjeuner et repas gastronomique en 10 services, d'une valeur de 890,00 €TTC.

Les conditions cumulatives d'éligibilité pour prétendre à cette offre sont les suivantes :

1/ Signer entre le 14 juin 2024 et le 30 septembre 2024 une lettre d'intention pour réserver un terrain à bâtir au sein de l'opération dénommée Les Crouzets à ASSAS

2/ Régulariser le contrat de réservation au plus tard le 30 septembre 2024

3/ Réitérer l'acte authentique par devant notaire dans le délai imparti au titre dudit contrat et ce, sans prorogation des délais à l'initiative des clients.

Auquel cas, ils ne pourront plus prétendre à bénéficier de l'offre.

Offre valable uniquement sur l'opération les Crouzets à ASSAS. Bon cadeau remis le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire valable 12 mois sans qu'aucun remboursement ne soit possible.

Le registre compilant les coordonnées des acquéreurs et leur place chronologique sera déposé chez un commissaire de justice en la personne de Maître Lucie DAUZET, huissier associé au sein de la SCP « Nicolas TARDY et Lucie DAUZET », située 14, Avenue Jean Perrin à BAGNOLS SUR CEZE (30).

Opérations réalisées par GGL AMENAGEMENT, société par actions simplifiée, au capital de 1.000.000 €, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro B752.772.426 et dont le siège social est situé 111, place Pierre Duhem, Les Centuries III, à MONTPELLIER (34935).